

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TÉLÉGR. LVX

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un nouveau  
chemin sur la commune de Perly-Certoux

du 15 février 1966

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat  
en date du 3 novembre 1965;

vu le préavis favorable du service du plan d'aménagement,  
en date du 8 février 1966;

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de  
Perly-Certoux en date du 27 août 1965;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octo-  
bre 1931,

## ARRÊTÉ :

Il est donné :

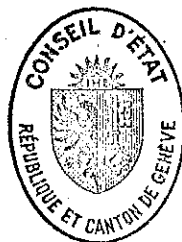
CV 19569 Le nom de "Chemin du Pré-de-Luz" à l'artère partant de la  
route cantonale de Certoux no 64 et se terminant à la route communale  
de Certoux.

Ce nom est celui d'une parcelle contiguë. Il figure sur  
le cadastre actuel de la commune, édité de 1929.

\*\*\*

Communiqué à :

Travaux 0 ex.  
Gautier 1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat :

*J. Halland*